

Préambule au CSE Siège du 13 janvier 2021

Bonne année, malgré tout

Premier CSE de l'année, toujours sous l'empreinte de la pandémie, dans un contexte national toujours dégradé. La défiance vis à vis du gouvernement n'en finit plus de progresser tant il donne l'image d'une autorité centraliste et incapable de gérer correctement la crise. Après le ratage des masques et celui des tests, voici venir celui de la vaccination, sans même parler des « stop and go » mortifères sur le confinement et du sort indigne infligé à notre exception culturelle.

On se souhaite à tous un bon courage, que l'on soit en télétravail ou présents sur site. Le temps est long. Attention à tous les salariés qui souffrent de cette situation : charge de travail, isolement, risques de contamination, maladie. Notre espoir, c'est la vaccination, et nous espérons que le gouvernement autorisera les entreprises à pratiquer ces vaccinations. Le service médical de FTV sait faire, comme il le montre avec la vaccination de la grippe.

Cette nouvelle année est aussi conflictuelle. La grève lancée par les monteurs entre autres à la suite de la suppression brutale des illustrateurs sonores en témoigne. Le conflit s'est déroulé de manière exemplaire du 4 janvier à ce jour, suite à un préavis déposé le 10 décembre. Le protocole qui vient d'être ratifié ([à lire ici](#) ➡) devrait permettre de corriger un projet bien mal engagé mais ce qui est certain c'est que ce conflit aurait pu être évité si le dialogue et l'anticipation avaient prévalu en amont.

Dans ce conflit, le comportement de la direction de l'info a pris des formes sauvages, aux lisières de la légalité, de contournement de la grève, en faisant appel à des prestataires, pour le montage, en régions, comme dans ses bureaux à l'étranger, en invitant un monteur itinérant à regagner Paris la veille, « au cas où » il se mettrait en grève, comme dans Minority report...

Un autre conflit couve en ce moment, concernant le réseau régional. Un préavis intersyndical a été déposé le 5 janvier pour le 18 janvier. On sait déjà que l'année 2021 va être compliquée à FTV du fait d'un budget en baisse et des enjeux de développements et de transformation.

L'équipe de direction de FTV a été profondément renouvelée suite à la réélection de Mme Ernotte, mais les mauvaises manières perdurent. On l'a vu avec les illustrateurs sonores, mais il y a aussi les ingénieurs du son de reportage, les OPS. Ainsi dans le nouvel outil Newsboard, pour un tournage, on peut demander un rédacteur, un JRI, un monteur, mais pas un preneur de son, la case OPS a été désactivée.

C'est de manière insidieuse, que le directeur de la DRM, avec la direction de l'info, supprime, en catimini, toute une profession, alors que la qualité du son est un élément indispensable dans un reportage.

Enfin suite à la suppression de Soir 3, l'intersyndicale a signé le relevé de conclusions de la saisine déposée en février 2020 ([à lire ici](#) ➡). Celui-ci améliore nettement l'accord signé par une organisation syndicale qui avait choisi de faire cavalier seul fin août 2019, sans prendre le soin d'une concertation avec les personnels concernés. Ainsi, le nombre de bénéficiaires des compensations à la suppression du Soir 3 passe de 22 à 79 salariés.

Cet épisode montre, une fois de plus, que l'union syndicale est le meilleur moyen d'établir un rapport de force afin de contraindre la direction à la négociation plutôt que de partir en ordre dispersé.

Nous pouvons évoquer aussi la prime COVID, chronique d'un fiasco annoncé. Les salariés ne cessent de nous appeler pour nous demander pourquoi ils ne font pas partie de la liste des « salariés méritants ». Ils sont probablement plusieurs centaines au Siège.

Cet épisode est une catastrophe pour la cohésion de l'entreprise et de ses collectifs de travail. Plus que l'aspect pécuniaire, le fait d'être écarté d'une mesure au mérite, lorsqu'on a le sentiment d'avoir donné sans compter, est perçu comme une sanction, une injustice et un désaveu. Il ébranle la confiance envers l'encadrement. Les RH n'ont pas joué leur rôle de « garants de la bonne utilisation du dispositif », sinon, il n'y aurait pas autant de réclamations.

La CGT n'était pas partisane d'une prime, la continuité du service public fait partie des devoirs de chaque salarié. Mais la décision a été prise et la direction nous doit des comptes. Comment ont été utilisés les 3,2 M € ? Combien de mesures, par montants, par service, CDD et intermittents compris, ainsi que les critères retenus ? La transparence doit lever le soupçon de subjectivité, d'arbitraire et d'opacité.

Paris, le 13 janvier 2021